

JOP 2024

170 MESURES POUR « FAIRE MIEUX GRÂCE AUX JEUX »

Le 4 novembre dernier, E. Philippe donnait le coup d'envoi du chantier du village olympique*, projet qui souffre aujourd'hui de contestations, parce qu'il prévoit notamment de raser une vingtaine d'entreprises, trois écoles, une résidence étudiante et un foyer de travailleurs étrangers.

Ce même jour, **170 mesures** étaient annoncées. En fallait-il autant ?** Ni priorisées, ni accompagnées d'engagements financiers, comment accueillir ces annonces ?

Si les objectifs sont ambitieux, certaines de ces mesures nous paraissent répondre avant tout à une stratégie de « communication », plutôt qu'à l'impulsion de politiques et d'actions publiques fortes, pourtant nécessaires. Prenons quelques exemples.

Pour répondre à l'objectif « Développer la pratique sportive scolaire, périscolaire et universitaire », il est proposé de déployer l'appel à projets « Cours le matin, EPS et sport l'après-midi », auprès de 600 classes dans 150 établissements scolaires... un « confetti » qui ne concernera qu'à peine 0,4% des écoliers et collégiens !!! Il aurait été plus utile de décider de renforcer la formation en EPS des enseignants du 1er degré et de recréer des postes de Conseillers Pédagogiques aux missions spécifiquement dédiées au développement de l'EPS. Quant aux pratiques sportives à l'université, il est proposé de déployer le « label génération 2024 » ... Alors qu'aucune unité de formation « activités sportives » n'est obligatoire dans le cursus universitaire, que les capacités d'accueil des activités sportives volontaires proposées dans les services universitaires des APS (SUAPS) sont largement dépassées et ne permettent pas à tous les étudiants qui le souhaitent de pratiquer une ou plusieurs activités sportives, rien n'est proposé en matière de création de postes d'enseignants en SUAPS, d'évolution des maquettes de formations, ou encore de construction d'équipements sportifs dans les universités !

Pour l'objectif « faire découvrir le milieu aquatique aux plus jeunes et prévenir les noyades », l'une des mesures est « renforcer le dispositif « j'apprends à nager » en l'élargissant aux enfants de 4 ans », 3 M €/an y sont consacrés... Pour mémoire, ce dispositif était ouvert depuis 2015 aux 6-12 ans, le montant était de 1,5 M € en 2018, contre 2,5 M € en



© Paris 2024-Populous-Luxigon

2017... D'autre part, 12 à 15 M €/an ont été attribués depuis 2006 pour la rénovation/construction de bassins de natation. Pour 2019, 15 M € sont prévus... Très insuffisant, quand on sait qu'en moyenne, un projet de construction s'élève à 10 M €, l'engagement « fort » de l'État est vraiment à relativiser !!!

D'autre part, **certaines mesures doivent être sérieusement interrogées, notamment celles relatives au e-sport (jeu vidéo).** Si le développement de ces technologies et les opportunités économiques qu'elles augurent sont en expansion, la France doit-elle pour autant les promouvoir dans le cadre des JOP ? Encourager les compétitions e-sport répond-il au développement des pratiques sportives qui agissent sur le corps, qui permettent la rencontre de l'autre et la confrontation aux différences ? Alors qu'on ne cesse de déplorer que la jeunesse est rivée sur les écrans, trop sédentaire, et dont les capacités cardio pulmonaires sont en baisse, alors qu'on prône le « vivre ensemble », les jeux de Paris 2024 contribueraient à encourager les « gamers » à s'enfermer durant des heures, équipés de casques et de micros, pour s'exercer devant un ordinateur ou une console de jeux, ou encore de se retrouver dans des « boot camps » ?

Ces technologies ne sont pas à bannir, elles peuvent répondre à certains besoins comme le jeu, la pratique de haut niveau « par procuration » ou en raison d'un handicap, mais est-ce au mouvement sportif, pire, à l'école, si elles devaient y entrer, de les développer et de les organiser ?

D'autres mesures liées à la création d'un pôle emploi spécifique, la formation et la reconnaissance des compétences des bénévoles particulièrement des personnes en situation de handicap, l'accompagnement

des sportifs de haut niveau, la création d'un label égalité femmes-hommes, l'offre sportive en entreprise, aux personnes en situation de handicap, la poursuite du plan équipements outremer etc.. sont **des mesures intéressantes dont il faudra vérifier les mises en œuvre.**

Nathalie FRANÇOIS

*début des travaux en 2021

** http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/cijop_liste_des_170_mesures.pdf

LES FEMMES ET LE SPORT DANS LES MEDIAS

4%

de la couverture médiatique sportive sont consacrés au sport pratiqué par les femmes

12%

des informations sportives sont présentées par des femmes

8%

des articles de la presse écrite sportive sont signés par des femmes

85%

des articles de la presse écrite sont consacrés à des athlètes masculins

11 FEMMES

présidentes ou directrices de fédérations sportives sur 108 fédérations sportives en 2019

ALORS, LE PLAN « SPORT POUR LES FEMMES » C'EST POUR QUAND ?